



Syndicat d'intérêts locaux  
de Gasperich a.s.b.l.

Siège :

29, rue Benjamin Franklin  
L-1540 Luxembourg

Secrétariat :

56, rue Richard Wagner  
L-2711 Luxembourg

Luxembourg, le 28 septembre 2006

A

Monsieur le Ministre  
de l'Intérieur et de l'Aménagement  
du Territoire

L-2933 Luxembourg

Concerne :

Ban de Gasperich – Approbation ministérielle du 14 avril 2006.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 04 mai 2006 transmettant copie de l'approbation ministérielle du 14 avril 2006 réf. 13956/26 C Ville de Luxembourg et relative au reclassement des terrains situés au « Ban de Gasperich ».

Dans cette lettre, nous apprenons entre autres, à notre grand étonnement, que « la Weiherbach est matériellement inexistante », une prise de position de votre part que nous ne pouvons nullement accepter et que nous pouvons même réfuter.

Dans notre lettre du 11 avril 2006 adressée à Monsieur le Directeur de l'Administration de la Gestion de l'Eau, nous avons soumis une série de photos prises lors des intempéries du mois de mars 2006, qui permet d'illustrer la situation sur le site. Ces photos démontrent la « Weiherbach » où elle se jette dans la « Drosbach » ainsi que la « Drosbach » provenant de la zone industrielle Cloche d'Or et longeant les terrains destinés au futur projet « Wohnen im Park » tout en passant par l'asile pour animaux en direction du rond-point Gluck.

Pour votre information, nous nous permettons de joindre à la présente la même série de photos.

En ce qui concerne le reclassement des terrains sur ce site, nous tenons à vous rappeler que dans l'article 4.1.3 les zones vertes interurbaines protégées (coupures vertes) publié dans le Recueil administratif et économique – B no. 69 du 30 novembre 1981 il est mentionné que ces espaces jouent un rôle essentiel d'équilibre pour les concentrations urbaines et leurs populations.

Dans son article « 4.1.4. dernier alinéa, se référant à la ceinture verte de Luxembourg, il est mentionné que « le Gouvernement veillera à ce que les projets d'aménagement communaux tiennent compte de l'existence et du désir de maintien de cette ceinture verte ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Jacquie Lakaff  
Secrétaire

François DAHM  
Président